



**LES AMIS DE LA TERRE
MIDI-PYRÉNÉES**

LA FEUILLE VERTE

.....
n° 247 janvier-février-mars 2017
.....

Association Plus Jamais Ça
Ni Ici Ni Ailleurs Croix de Pierre Toulouse
Communiqué de presse,
Toulouse, le 10 janvier 2017



Procès AZF, 3ème édition !

- **le 24 janvier
2017 à 13h30**
devant la Cour d'Appel
de Paris
- Retransmis **en
direct à
Toulouse** au
centre des congrès Pierre
Baudis

Communiqué de presse en page 2>>>

Nous écrire **ATMP,36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner....: **07 81 90 49 93** S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

... suite de la page 1, communiqué de presse de PJC nina

15 ans après la catastrophe du 21 septembre 2001 à Toulouse, le combat juridique continue entre les sinistrés, Grande Paroisse (propriétaire de l'usine AZF), son directeur (Serge Biechlin) et TOTAL (maison mère). L'explosion de l'usine AZF a causé 31 morts, 25000 blessés, détruit 55000 foyers et plus de 100 bâtiments publics. En première instance, le tribunal avait reconnu la responsabilité d'AZF, mais ne pouvait condamner le responsable pour cause de défaut d'élément de preuve.

En 1er appel, la cause de l'accident chimique a été retenue et l'usine et sa direction ont été condamnées pour manquements graves. Le jugement ayant été cassé pour des causes tout à fait indépendantes des preuves matérielles manquantes ou non, un deuxième procès en appel débute le 24 janvier 2017 à 13h30 devant la Cour d'Appel de Paris.

Ce procès délocalisé prive l'ensemble des victimes toulousaines d'y assister, alors qu'aujourd'hui encore 2500 parties civiles souhaitent voir la justice condamner définitivement les mis en cause pour homicide involontaire.

Parties civiles, sinistrés et militants contre les accidents industriels, nous serons présents à Paris et à Toulouse où le procès sera retransmis en direct au centre des congrès Pierre Baudis, pour prévenir, avec nos avocats, toute tentation d'indulgence à l'encontre des industriels.

En tant que maison-mère, Total ne peut pas se soustraire à ses responsabilités et nous sommes cinq plaignants, représentés par Maître Simon Cohen, requérant la comparution du 3ème plus grand groupe pétrolier mondial en citation directe dans ce procès.

Rappelons qu'en France, plus de 600 sites sont classés, comme l'était l'usine AZF, Seveso seuil haut et sont une menace permanente et souvent mortelle pour tous leurs riverains.

Pas d'impunité pour le crime industriel

ni à Toulouse, ni ailleurs !

Contacts pour interviews et reportages :

Denis Molin : 0632982021 Pascal Desjours : 0632422267

Yves Gilbert : 0608179260 Geneviève Doucet : 0614192515 Sophie Vittecoq : 0633497728

e-mail : pjcnina.cdp@wanadoo.fr

blog : <http://plusjamaiscaniiciniailleurs.over-blog.org/>

facebook : <https://www.facebook.com/AZF-Plus-Jamais-Ca-ni-ici-ni-ailleurs-1849470011952892/?ref=nf>



... Soutenons la CRIIRAD

La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) a fait un travail remarquable sur les rejets radioactifs du 19 octobre 2016 (voir l'article page 8) à la centrale de Golfech que l'on peut retrouver dans les actualités de leur site internet <http://www.criirad.org> : "Rejets radioactifs de la centrale de Golfech / plus de questions que de réponses! "

Cette association, à laquelle nous avons souvent fait appel pour son expertise, a lancé un appel à dons suite à l'arrêt ou la baisse du soutien de certaines collectivités qui la place dans une situation financière difficile.

Nous avons répondu à cet appel et vous invitons à faire de

même. Ses actions sont fondamentales pour la protection de notre santé et de notre environnement !

Vous pouvez contribuer sur le site <http://www.criirad.org>

ou par courrier papier à CRIIRAD, 29 Cours Manuel de Falla, 26000 Valence.

Nous écrire **ATMP,36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
 Nous téléphoner...: **07 81 90 49 93** S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

PAS d'Autoroute Castres-Toulouse !!

par Odile Fournier pour le PACT Pas d'Autoroute Castres-Toulouse

L'enquête publique est en cours **jusqu'au 23 janvier 2017.**

Participez-y pour **soutenir le contre-projet et dire NON à l'autoroute.**

Le collectif PACT (Pas d'Autoroute Castres-Toulouse) continue son plaidoyer pour une solution alternative à l'autoroute et alerte les citoyens de la région Occitanie, et notamment des 2 départements Haute-Garonne et Tarn, sur leur possibilité de prendre part à l'enquête publique.

En effet, si vous pensez qu'une autoroute ne répond plus au modèle de développement à mettre désormais en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique (Grenelle, COP 21), si vous pensez que les finances publiques seraient plus utiles ailleurs que pour subventionner les grandes entreprises du BTP (Vinci, Eiffage, etc.), si vous pensez que les modes de démocratie participative (débat public, concertation, enquête publique) sont trop souvent bafoués alors **PARTICIPEZ** à l'enquête publique, **jusqu'au 23 janvier 2017.**

L'Autorité Environnementale (organisme d'Etat) recommande de prendre en compte la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte, et d'approfondir la comparaison du projet retenu avec la variante dite « ASP » (Aménagement Sur Place) de la RN 126, en fournissant explicitement une description et un chiffrage de ladite alternative.

Le Commissariat Général à l'Investissement (autre organisme d'Etat) recommande également un aménagement routier de l'actuelle RN 126.

Le projet d'autoroute surestime à la fois le gain de temps généré par cette infrastructure, et les probabilités d'utilisation de ce nouveau « grand projet inutile imposé ». Les contribuables paieront cher par :

- Un péage élevé s'ils utilisent l'autoroute (15 € A/R estimé)
- Quelle que soit l'utilisation, ou non, de l'autoroute, par la subvention d'équilibre (1) versée par l'Etat et les collectivités publiques si l'opérateur est déficitaire, ce qui est explicitement prévu dans les rapports.

Les agglomérations de Puylaurens et Soual subiront un trafic plus intense, lié aux automobilistes qui n'utiliseront plus l'axe actuel à 2 X 2 voies Castres/Toulouse, devenu payant par son intégration dans le parcours de l'autoroute, d'où une perte de qualité de vie pour leurs habitants.

De plus, l'emprise prévue par l'autoroute détruit une fois de plus des terres agricoles (notamment riches dans le Lauragais).

L'argument évoqué par les pro-autoroutes du développement économique de la région de Castres/Mazamet ne tient pas non plus, car l'expérience montre que les autoroutes ont plus un effet d'amener les actifs vers les grandes métropoles (comme Toulouse), plutôt que de les fixer ou les amener sur les territoires des métropoles moyennes.

La mairie de Teulat et d'autres collectivités du Lauragais ont commandé une pré-étude (2) sur l'aménagement existant de la route RN126, disponible début janvier 2017. Le collectif avait lancé un appel à l'aide auprès de la Région pour son financement, au moyen d'une pétition (3) largement diffusée.

Le PACT rappelle que tout citoyen peut participer à une enquête publique et apporter son avis, et vous encourage à le faire.

Pour la marche à suivre et l'aide à l'argumentation, consultez le site <http://collectifrn126.sitego.fr/>



*1 220M€ soit 40M€ de plus sur le montant max. fixé par une décision ministérielle de 2014

*2 <https://drive.google.com/open?id=0B3-dxW720hw3eXhmdkN0N1c2eGs>

*3 <https://www.change.org/p/la-pr%C3%A9sidente-de-r%C3%A9gion-languedoc-roussillon-midi-pyr%C3%A9n%C3%A9es-mme-delga-pour-une-%C3%A9tude-sur-les-alternatives-%C3%A0-l-autoroute-castres-toulouse>



L'éco-féminisme, une autre approche de l'écologie ?

par Marie Renault

Fondements théoriques

Les luttes féministes peuvent-elles avoir des rapports spécifiques avec la défense de la Nature ? C'est une féministe française, Françoise d'Eaubonne, qui pour la première fois en 1972 contracte écologie et féminisme en un mot : l'éco-féminisme. Elle considère que l'exploitation de la Terre et l'oppression des femmes sont deux phénomènes imbriqués l'un dans l'autre parce qu'ils ont pour origine le patriarcat : ce système de distinction entre hommes et femmes qui induit un rapport de domination des premiers sur les secondes, et attribue aux femmes les fonctions corporelles de la sexualité et de la procréation. Les aspects du «féminin» sont d'une part associés à la Nature, sur laquelle les hommes pensent avoir le contrôle, et assignés d'autre part à des rôles subalternes dans l'échelle de reconnaissance sociale.

Pour Françoise d'Eaubonne, la double emprise des hommes sur les femmes et sur la Nature se vérifie par le constat de la surproduction agricole et de la sur-reproduction de l'espèce humaine. En reprenant le contrôle de leurs corps et en s'émancipant des hiérarchies, les femmes pourraient alors mettre fin à la domination masculine en même temps qu'à l'exploitation sans réserve des ressources.

Une question de justice environnementale

D'un point de vue socio-économique, l'approche éco-féministe consiste à questionner notre mode de vie depuis ses conséquences sur notre santé et celle de nos enfants, et jusqu'à la qualité des sols et les équilibres écologiques en général.

Le réchauffement climatique a en effet des impacts socio-économiques dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Dans la majorité des pays les femmes sont défavorisées quant à l'accès aux ressources financières et à la propriété. Or l'appropriation et l'exploitation des terres par le capitalisme les privent de leurs moyens directs de subsistance et de leur autonomie alimentaire : leurs opportunités d'intégration au monde moderne, si elles existent, se réduisent à des métiers secondaires et précaires.

Par ailleurs, les catastrophes climatiques et la diminution des productions favorisent les conflits sociaux et les déplacements de populations ; autant de contextes qui augmentent le risque pour les femmes d'être victimes de violences physiques, de viols, d'abus.

Développements philosophiques

Au niveau philosophique, l'éco-féminisme s'est développé dans le monde anglo-saxon depuis la fin des années 70 pour fournir une critique profonde du discours occidental sur l'Homme et la Nature. Il redéfinit les contours de notre humanité à partir de qualités ordinairement attribuées aux femmes et donc dévaluées, puisque synonymes de fragilité, de passivité.

Pour les théoriciennes de l'éco-féminisme, notre vulnérabilité et notre dépendance à l'égard de notre environnement est une condition commune au règne du vivant, dont nous faisons intrinsèquement partie. Depuis ce point de vue, être sensible à la souffrance, à l'extinction des espèces, à la destruction des écosystèmes, ne devrait pas nous affaiblir. Au contraire, en nous permettant de ressentir combien les dommages faits à la Terre sont des dommages que nous nous infligeons à nous-mêmes, physiquement et émotionnellement, cette sensibilité est aussi une arme pour développer de nouvelles visions politiques et économiques qui rendraient prioritaires bien-être et respect dans nos interactions avec le milieu.

À l'encontre de notre tradition philosophique, l'éco-féminisme met l'accent sur l'importance des liens entre équilibres écologiques et santé physique *et* morale, liens pour accorder nos vies avec le reste du vivant.

Mercredi 25 janvier à 20 h 30 à la salle Léonce Castelbou (ligne B métro Compans Caffarelli)

Soirée information / débat consacrée à l'éco-féminisme - Entrée libre et gratuite

animée par Marie Renault

Co-organisée par les Amis du Monde Diplomatique, l'Université Populaire de Toulouse, EELV, Alternatiba Toulouse et les ATMP

Nature et Cultures, un changement de perspectives

par Marie Renault

Corps et esprits : la version animiste

Dans *Race et Histoire*, Lévi-Strauss relate une anecdote du début de la colonisation de l'Amérique : « Dans les Grandes Antilles (...) pendant que les Espagnols envoyaient des commissions d'enquête pour rechercher si les Indigènes avaient ou non une âme, ces derniers s'employaient à immerger les Blancs prisonniers afin de vérifier, par une surveillance prolongée, si leur cadavre était ou non sujet à la putréfaction. » Les Européens considèrent d'emblée que tout ce qui existe a un corps ; seuls les humains ont un esprit ou une âme. Pour les Amérindiens c'est le contraire : tous les êtres ont un esprit, tandis qu'ils n'ont pas forcément de corps – ce que viendrait alors prouver le processus de putréfaction du corps des prisonniers blancs. D'autre part, ils considèrent que tous les êtres sont animés par un esprit ; c'est le cas des animaux, plantes, roches, montagnes, vents, avec qui les Amérindiens communiquent et cohabitent. Le monde auquel nous accédons à travers leurs yeux est un monde vivant, animé d'une pluralité d'intérêts et de subjectivités qui interagissent entre eux et auxquels il faut porter respect et attention.



La modernité et la Nature

Les délégations de prêtres étudiaient les Indigènes pour trouver chez eux les preuves de la présence d'une âme. Il en est ressorti, quelques siècles plus tard, que ces peuples avaient bien une âme mais étaient sous-évolués, moins « avancés », aux prises avec leurs croyances et leurs superstitions. La modernité s'est faite figure de la Raison universelle et de son progrès, au nom de quoi elle a rompu avec un grand nombre de traditions qui se transmettaient parfois depuis des millénaires. S'est alors mis en place un travail d'extermination et de conversion à la modernité par l'acculturation et par l'exportation du modèle capitaliste de production et de consommation ; cela se traduit aujourd'hui par la globalisation du mode de vie métropolitain. En découle la perte des pratiques liées à la nature qui mettaient en contact les humains avec les animaux, les plantes, le cycle des saisons, etc. Ainsi, partout où le projet moderne s'est installé, il a fait de la Nature un *objet* d'étude et un *stock* de ressources économiques, et ses avancées technologiques nous ont faits « comme maîtres et possesseurs de la nature » fidèlement aux mots de Descartes.



Quel progrès ?

La modernité peut-elle encore se faire l'unique modèle de la connaissance et du progrès, alors même qu'elle donne lieu à un monde de plus en plus toxique et de fait, de moins en moins habitable ? L'idée qu'il y ait d'un côté une pensée moderne et scientifique qui soit dans le vrai, et de l'autre une pensée « sauvage » superstitieuse n'est-elle pas désuète et elle-même défailante ?

En portant attention aux peuples traditionnels, et en apprenant à *penser avec eux*, nous découvrons d'autres manières de peupler le monde, d'y évoluer, de se lier avec les êtres et de définir le réel. Ce qui nous met face à nos propres croyances et vient bousculer nos certitudes sur ce que nous sommes, sur notre séparation d'avec la nature, la place que nous y tenons et ce que nous pouvons y faire.

Mercredi 22 février à 20 h 30 à la salle Léonce Castelbou (ligne B métro Compans Caffarelli)

Soirée information / débat consacrée à NATURE, CULTURES - Entrée libre et gratuite

animée par Marie Renault

Co-organisée par les Amis du Monde Diplomatique, l'Université Populaire de Toulouse, EELV, Alternatiba Toulouse et les ATMP

Des nanoparticules dans l'alimentation et dans les confiseries de nos enfants !

par Rose Frayssinet

En février 2010, après le Débat National sur les nanotechnologies (où les Amis de la Terre avaient réclamé un moratoire sur les nanotechnologies) j'avais répondu à de multiples interviews.

En particulier sur France Inter où je disais que des nanoparticules étaient déjà utilisées dans l'alimentation et je citais **M&Ms**. Le lendemain l'industriel demandait à cette radio d'apporter un rectificatif « ils en avaient utilisé... mais n'en utilisaient plus... ». Difficile pour nous de réagir car nous ne pouvions en faire la preuve en France.

Depuis, en 2015, des tests ont été commandités par les Amis de la Terre Australie au laboratoire de l'Université d'Etat d'Arizona aux Etats-Unis, sur 14 produits alimentaires. Certains sont présents sur le marché français, et contiennent des nanoparticules, comme par exemple : les **M&M's**, mais aussi les chewing gum **Mentos Pure Fresh**, les bonbons **Skittles**...

En juin 2016, enquête exclusive d'Agir pour l'Environnement

La réglementation européenne impose l'étiquetage des nanoparticules dans l'alimentation depuis décembre 2014. L'association, faisant le constat qu'elle n'est pas respectée, a relevé le défi en faisant analyser par

NANO FUTURE



le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) 4 produits alimentaires pour lesquels la mention **[nano]** ne figure pas sur les étiquettes

- **Biscuits LU** " Napolitain signature chocolat", contenant du E171 (dioxyde de titane – TiO2) dans la liste des ingrédients

- **Chewing-gums Malabar** goût tutti frutti, contenant du E171 (dioxyde de titane – TiO2) dans la liste des ingrédients

- **Mélange d'épices pour Guacamole** taste mexico de la marque Carrefour, contenant dans la liste des ingrédients du dioxyde de silicium (E551- SiO2)

- **Conserve de blanquette de veau**, de la marque William Saurin, contenant du E171 (dioxyde de titane– TiO2) dans la liste des ingrédients.

Les 4 analyses confirment la présence de nanoparticules ...

Rapport complet disponible sur :
www.agirpourenvironnement.org



... suite page7>>>

>> ... suite de l'article Nanoparticules de la page 6

Les nanoparticules sont dangereuses pour la santé !

Leur taille nanométrique leur permet de passer les barrières physiologiques : la barrière cutanée, alvéoles-capillaire, hémato-encéphalique et placentaire, provoquant des dommages à l'ADN, perturbant le fonctionnement cellulaire, et provoquant inflammations chroniques, retards de croissance, effets génotoxiques et cancérogènes, dérèglement du système immunitaire et du fonctionnement intestinal...

En rappel en 2006, l'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé) classe le dioxyde de titane E171 «cancérogène probable 2B» et attire l'attention sur la vulnérabilité des enfants.

En 2014 l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et du travail) conclut que ces nanomatériaux «sont toxiques pour l'Homme»

Des Nanoparticules dans l'alimentation : pour quel bénéfice ?

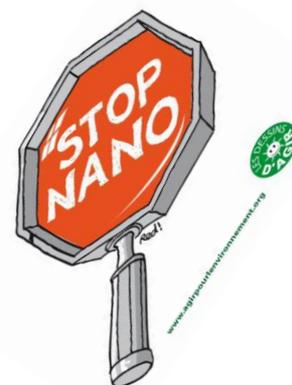
Comme le dit Agir pour l'Environnement, l'intérêt des **additifs des produits alimentaires**, est loin d'être essentiel ! Il s'agit essentiellement de rendre plus "attractif" un produit (modifier la couleur, la brillance, le goût, la fluidité, la texture...) ou allonger sa durée de conservation ...

Les demandes d'Agir pour l'Environnement auxquelles nous nous associons

« - **Moratoire sur la commercialisation de produits de consommation contenant des nanoparticules de synthèse.**

La charge de la preuve doit être inversée : c'est aux promoteurs des nanos de prouver l'innocuité des nanos AVANT leur commercialisation.

- Retrait immédiat des biens de consommation contenant des nanos, en priorité les produits destinés aux publics vulnérables (nourrissons, enfants, femmes enceintes ou en âge de procréer...)



L'objectif des 25 000 € pour l'achat des terres est atteint!

par l'association Terre de Rivières

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'objectif des **25 000 €** pour l'achat des terres est atteint !

Tout au long de cette année 2016, des bénévoles aidés par la Communauté de communes Tarn et Dadou et appuyés par la Mairie de Rivières et d'autres acteurs, ont mené de nombreuses démarches pour que ce projet devienne une réalité. Nous remercions les donateurs dont l'engagement, démontre la capacité des citoyens à se mobiliser pour un projet qui fait sens: sauvegarder des terres fertiles pour y installer des maraîchers en production biologique. Enfin, nous n'aurions pas réussi cette première



étape, sans le concours et la participation de **Terre de Liens**, que nous remercions chaleureusement. Nous allons poursuivre nos actions et notre collecte de fonds car il reste encore du travail avant l'installation du maraîcher: en particulier la construction d'un bâtiment agricole pour permettre, entre autres, le rangement des outils et le stockage des légumes.

Dans les semaines qui viennent, l'association deviendra propriétaire du terrain, nous aurons l'occasion de vous faire part des avancées de notre projet.

Encore un grand merci à vous, sans qui rien n'aurait été possible, et continuons de faire passer les informations dans nos réseaux pour la poursuite du projet d'installation du maraîcher.

A Golfech, EDF viole encore les règles de rejets radioactifs

Les associations déposent une plainte

par le Réseau Sortir du Nucléaire

Le 24 octobre 2016

Une information sibylline est portée par de nombreux médias sur un dépassement du seuil réglementaire de rejets radioactifs dans l'atmosphère «durant deux minutes» depuis la centrale atomique de Golfech. L'annonce est tardive puisque le rejet intempestif s'est produit 5 jours plus tôt.

Dans un communiqué, le gendarme du nucléaire valide l'insignifiance du problème en le classant au niveau zéro de l'échelle internationale INES tout en précisant : «Du fait de la durée limitée du rejet, cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation.»

Les antinucléaires locaux et du Réseau Sortir du Nucléaire sont cependant inquiets et annoncent qu'ils étudient l'éventualité d'un dépôt de plainte : ils sont en effet alertés par le fait qu'il s'agit d'une fuite sur un circuit de traitement des polluants du circuit primaire. Le liquide de refroidissement primaire circule en effet à grande vitesse au contact des gaines de combustible qui le contaminent. Bizarrement, suite à ces actions, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) lance des interventions vers Edf Golfech :

Le 3 novembre 2016

- Dans un premier temps, l'Autorité effectue une inspection sur le site de Golfech dont l'objectif était «d'analyser les circonstances ayant conduit à l'événement significatif pour l'environnement et d'examiner les actions d'investigations et les mesures correctives entreprises par le CNPE de Golfech.» Dans son courrier au directeur d'EDF Golfech, l'ASN demande des comptes par rapport aux soupapes de sécurité qui ont libéré le liquide radioactif dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires, ainsi que sur l'alarme de niveau haut du dégazeur qui ne s'est pas enclenchée. Comme son nom l'indique, le dégazeur est un réservoir de 520 Normo m³ (soit 520 000 litres à une température de 0 °C sous une pression de 1 bar) dans lequel le liquide est chauffé afin de séparer les gaz radioactifs. L'Autorité demande également des comptes sur la mise en œuvre du dégazeur. C'est en effet la mise en route manuelle du remplissage depuis la salle de commande de ce réservoir qui a entraîné son débordement et la pollution qui s'en est suivie. Selon l'Autorité, l'opérateur (le salarié) n'est pas incriminable dans la mesure où, en plus de l'absence d'alarme, il a été interrompu durant son intervention pour réaliser une autre tâche.

Le 9 novembre 2016

- Dans un deuxième temps, les inspecteurs ont effectué des contrôles sur les «dispositions relatives au suivi en service des équipements sous pression nucléaires (ESPN)». Après des examens réalisés par sondage, ils considèrent que l'organisation du site est globalement satisfaisante pour l'application de cet arrêté. Les inspecteurs constatent cependant une différence importante entre les rejets potentiels en radionucléides



calculés par EDF et ceux mesurés par les capteurs de la cheminée. Même si l'efficacité de la mesure à la cheminée est discutée par les antinucléaires - suite à un niveau très élevé d'activité radioactive susceptible d'avoir saturé les sondes de mesures - l'activité à cette cheminée aurait été de 136 Gbq alors que celle calculée par EDF serait... quarante quatre fois inférieure !

Hélas ! nos craintes sont justifiées

Grâce aux éléments de réponses très incomplètes d'EDF à nos questions, nous découvrons plusieurs éléments qui confirment que nos craintes de départ étaient justifiées :

- le circuit primaire est très contaminé, signature d'un problème grave sur des gaines de combustible, dès le redémarrage du réacteur après son rechargement au mois de juin dernier.

EDF fait donc tourner à fond l'unité de nettoyage du liquide primaire et c'est au cours d'une de ces opérations que ce produira la pollution atmosphérique. Si EDF n'effectuait pas ces nettoyages, les niveaux de contaminations du circuit primaire seraient tels qu'ils imposeraient l'arrêt du réacteur... et pendant ce temps les filtres pollués grossissent les volumes de déchets radioactifs.

- l'accident a fait distribuer dans l'atmosphère de nombreux radioéléments dont certains, dits à vie courte et très courte, ont été rejetés sans décroissance radioactive : la loi stipule pourtant qu'ils doivent être stockés dans un réservoir -loi contournée pendant le problème- durant au minimum un mois avant leur rejet dans la nature.

L'environnement proche et lointain de Golfech s'est trouvé contaminé plus largement et plus intensément qu'à l'habitude avec des particules encore plus radiotoxiques.

Des travailleurs, des riverains ont été irradiés ou contaminés suite à ce problème et deviendront de nouvelles victimes anonymes de l'atome avec des maladies sur lesquelles il sera facile de mettre un nom, mais dont l'origine restera inconnue... cependant la science progresse et les coupables pourront bientôt être confondus.

En attendant, il y a trois ans, le Réseau Sortir du Nucléaire et les associations antinucléaires autour de Golfech ont conjointement fait condamner EDF Golfech pour pollution radioactive de la nappe phréatique.

A travers la nouvelle plainte contre X qu'ils viennent de lancer, ils feront inmanquablement à nouveau condamner EDF pour ses rejets radioactifs atmosphériques hors la loi.



EN BREF ! EN BREF ! EN BREF ! EN BREF ! EN BREF !

Plan de Déplacements Urbains à Toulouse et Agglomération

Le SMTC Tisseo a sollicité les Amis de la Terre Midi Pyrénées en tant qu'association représentative pour donner son avis sur le projet Mobilités 2020-2025-2030, valant dossier d'étude de révision du Plan de Déplacements Urbains de Toulouse Métropole. Si vous souhaitez apporter une contribution, écrivez avant fin janvier à midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous transmettrons à la personne chargée du dossier.

Non à Val Tolosa

Voilà plus de 10 ans que le collectif **Non à Val Tolosa** lutte contre la construction d'un mega centre commercial à Plaisance du Touch, en périphérie de Toulouse.

En juin 2016, la justice annule le permis de construire accordé en 2009. Malgré cette décision, le maire de Plaisance du Touch délivre au promoteur un nouveau permis de construire parfaitement illégal, puisque la zone du projet est dorénavant classée inconstructible. Le collectif a déposé un recours en annulation de ce nouveau permis auprès du préfet de la Haute-Garonne. Les Amis de la Terre Midi Pyrénées soutiennent le collectif dans ses recours, jusqu'à la voie contentieuse si besoin.

SCOT de la vallée de l'Ariège

Les Amis de la Terre Midi Pyrénées soutiennent et s'associent au Comité Écologique Ariégeois pour l'action en justice contre le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la vallée de l'Ariège.

Alternatiba Toulouse 2017

Les réunions de préparation ont commencé ! Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées recherche un(e) adhérent(e) pour participer à celles-ci au nom de notre noble association dont les membres actifs ne sont pas assez nombreux pour co-organiser cet événement qui avait remporté un très grand succès en septembre 2015. Si vous êtes partant(e), écrivez-nous à midipyrenees@amisdelaterre.org

Projet de carrière à MONTMAURIN : les associations continuent à défendre les sites

Historique succinct de notre combat *par les associations « Adaq-Vie Save Gesse » et « Entre Save et Seygouade »*

- Arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture d'une carrière industrielle de calcaire et d'une installation de broyage-concassage sur le territoire de la commune de Montmaurin, le 10 avril 2009.
- Rejet de l'autorisation par le Tribunal Administratif de Toulouse le 24 octobre 2013.
- « L'aménageur » fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, en demandant l'annulation du jugement de Toulouse ainsi qu'une modification du périmètre exploitable afin de préserver les vestiges archéologiques diagnostiqués sur le site. Le 15 décembre 2015, partant des mêmes faits et des mêmes conclusions qui avaient permis au Tribunal de Toulouse de statuer, la Cour de Bordeaux annule le premier jugement .
- Les associations déposent un recours auprès du Conseil d'État, rejeté par celui-ci le 17 octobre 2016.

Après le rejet de notre requête auprès du Conseil d'État, nos associations ont examiné une nouvelle fois en détail la procédure qui s'est déroulée sur les huit années qui viennent de s'écouler.

Le diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap en 2010 a permis la mise à jour d'un ensemble fortifié attribuable à la fin du XIIème siècle-début XIIIème siècle.

A la suite de cette découverte, le plan de phasage initialement déposé par la société Dragages Garonnais a dû être notablement modifié (la phase 1, lieu des découvertes, a été exclue de la zone d'extraction par la Cour Administrative de Bordeaux, ce qui diminue sensiblement la superficie exploitable du site total).

De fait, tout le déroulement des opérations d'exploitation a été modifié et ne correspond plus à ce qui avait initialement été prévu lors de l'obtention du premier arrêté d'autorisation d'exploitation.

Conscients de la nécessité de protéger ce site remarquable, nous poursuivons donc la lutte, forts de l'appui de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, qui demandent que "soit abandonné le projet de carrière ... afin de préserver une zone présentant un intérêt scientifique et touristique majeur". "Le projet d'exploitation de la carrière porte atteinte à la conservation d'éléments du patrimoine archéologique", comme l'a souligné elle-même la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux.

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !
 Bulletin d'adhésion à retourner à
Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse.

Cotisation (*)

- Souhaitable pour une personne : 33 €
 un couple : 59 €
 Petit budget : 10 € ou un peu plus

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* 7 €

Dons (*)€

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP) Espèces Virement

Date :/...../.....

Nom: **Prénom :**

Pour une adhésion couple, nom et prénom du conjoint :

.....

Adresse :

.....

Tél :

Je ne reçois pas encore la newsletter et je souhaite m'y inscrire (environ 4 messages par mois, merci de ne pas remplir si vous la recevez déjà), **mon Email** (en majuscules) :

.....

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou

Autres

.....

.....

Compétences :

<p>La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées N° 247 janvier-février-mars 2017 imprimé par nos soins Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition : Monique Hervet ISSN : 1967-6719</p>



Les Amis de la Terre

<p>Nous écrire ATMP, 36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse ou midipyrenees@amisdelaterre.org Nous téléphoner...: 07 81 90 49 93 S'informer http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org</p>
